





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-656**

**Séance publique du**

**11 juin 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210611- lmc1195377-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2021
Date de réception : mardi 15 juin 2021
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : FOUILLES PALEONTOLOGIQUES DANS LA RESERVE NATURELLE DE SAINTE-VICTOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Le 11 juin 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/06/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Alain PARRA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Josy PIGNATEL à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Eric CHEVALIER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands  
équipements

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2021

-----

**Nomenclature : 8.9**  
Culture

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : FOUILLES PALEONTOLOGIQUES DANS LA RESERVE NATURELLE DE SAINTE-VICTOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La région d'Aix-en-Provence compte parmi les gisements à œufs de dinosaures les plus importants au monde. Le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence a, dès les années 50, prospecté et fouillé ces sites à dinosaures et les articles scientifiques qu'il a produits sur les œufs de dinosaures mis au jour ont largement contribué à la connaissance et à la valorisation de ces gisements. Cette richesse paléontologique ainsi que l'intérêt scientifique qui en découle sont tels que la Réserve Naturelle Nationale de Sainte Victoire (commune de Beaucueil) a été créée en 1994 afin de protéger ces restes exceptionnels.

Une convention de partenariat scientifique a été signée en 2018 entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de fouilles.

Cette collaboration s'est avérée très fructueuse puisque des centaines d'œufs et d'ossements de dinosaures ont ainsi pu être mis au jour et font l'objet d'études scientifiques qui viennent compléter nos connaissances sur ces animaux. Suite à ces découvertes, les fossiles ont été à de nombreuses reprises présentés à un large public lors d'expositions, de manifestations ou de conférences. Ces présentations ont permis de valoriser le patrimoine paléontologique de notre territoire mais aussi de mettre en avant les activités de recherche du Muséum.

Afin de poursuivre et approfondir ces recherches, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, propriétaire et gestionnaire de la réserve naturelle, prévoit dans son plan de gestion

2021-2030 l'organisation et la réalisation de nouvelles fouilles paléontologiques annuelles. Devant le caractère récurrent et programmé de cette intervention il est proposé de mettre en place une convention pluriannuelle (2021-2026) entre la Ville et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Les chantiers sont programmés sur 20 jours ouvrés entre le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. En cas de besoin, une seconde période d'intervention pourra avoir lieu au mois d'octobre de la même année. La préparation des fossiles sera réalisée dans les locaux du Muséum pendant 20 jours ouvrés entre les mois de juillet et de novembre de la même année.

La convention jointe en annexe précise notamment les modalités de recherches de cette opération, son calendrier, son coût et les conditions de son financement. Cette opération est estimée pour un montant annuel global de fonctionnement à hauteur de 31 024,71 € TTC.

Une contribution annuelle de 15 000 € TTC sera versée à la Ville d'Aix-en-Provence par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Elle participera au financement du contrat à durée déterminée d'un technicien paléontologue recruté pour cette mission et permettra d'optimiser les coûts des cinq agents titulaires mobilisés dont un topographe rattaché à la Direction Archéologie et Muséum, également partenaire.

En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône annexée à ce rapport et tout document relatif à cette affaire ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à faire recette d'une somme de 15 000 € TTC telle que prévue dans la convention de partenariat.

DL.2021-656 - FOUILLES PALEONTOLOGIQUES DANS LA RESERVE NATURELLE DE  
SAINTE-VICTOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

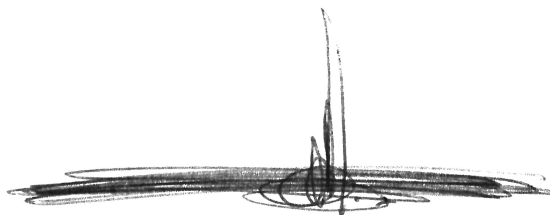
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00